

DÉPARTEMENT de la
MOSELLE

ARRONDISSEMENT de
METZ-CAMPAGNE

CANTON DE VIGY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU
CONSEIL SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE DES RUISSEAUX DU HAUT-CHEMIN

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le

21 SEP. 2022

057-200078798-20220915-10S20220915D002-DE

**SYNDICAT MIXTE
DES RUISSEAUX DU
HAUT-CHEMIN**

57640 CHARLY-ORADOUR

**délibération :
D_2022_3_2**

L' an deux mille vingt deux, le jeudi 15 septembre à 19 h 30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Charly-Oradour, sous la présidence de Madame BERGER Delphine, La Présidente.

Nombre de délégués en
exercice : 13

Date de convocation du : 25 Août 2022

Présents : 11

Titulaires : Monsieur EHLINGER Laurent, Monsieur BALLARINI Jean-Louis, Monsieur PIERRON Florent, Monsieur TURCK Gilbert, Madame BERGER Delphine, Monsieur GAUDÉ Hervé, Monsieur HENNEQUIN François, Monsieur HUBERTY René

Votants : 12

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur LOMANTO Joseph, Madame MARQUES Maria, Monsieur POINSIGNON Henri

**Objet : DECISION
MODIFICATIVE N°01 :
VIREMENT DE CREDITS
POUR L'ACHAT DE
MATERIEL INFORMATIQUE**

Pouvoirs :

Monsieur DIEUDONNE Vincent a donné pouvoir à

Absent(s) : Madame EMMENDOERFFER Jocelyne, Monsieur SCHRECKLINGER Didier, Monsieur CAYOTTE Jean-Paul, Monsieur CELARIE Denis

Excusé(s) : Monsieur DIEUDONNE Vincent

Secrétaire de Séance : Monsieur René HUBERTY

Au vu de l'insuffisance de crédit au budget primitif pour l'achat de matériel informatique pour un coût total de 1882.64 €, il convient de réaliser les virements de crédit suivant en section d'investissement, dépenses, comme indiqué ci-après :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 21783 / 202201	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 600 €
20 / 2051 / 202201	Concessions et droits similaires	+ 100 €
Total		+ 700 €

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
23 / 2315 / 12021	Installations, matériel et outillages techniques	- 700 €
Total		+ 700 €

Il est demandé au Conseil Syndical d'adopter la décision modificative n°1 du budget telle que présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte à l'unanimité cette décision modificative.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance,
René HUBERTY

Emis le 15/09/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

La Présidente
Delphine BERGER



